Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

COMPTE RENDU DE L'UGFF CGT DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT

_____

SEANCE PLENIERE DU 12 JUIN 2009

_____

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES

1. Projet de loi portant diverses mesures relatives à l'action extérieure de l'Etat

Un certain nombre d'articles de ce projet de loi étaient soumis à l'examen du Conseil supérieur. Certains articles modifient la loi 72-659 du 13 juillet 1972. Tout cela se situe dans la RGPP avec toujours plus de privatisation des missions publiques et de recrutement d'opérateurs privés en lieu et place de fonctionnaires. Pour l'administration ce projet de loi « rénove en profondeur le cadre juridique de l'expertise technique internationale défini par la loi 72-659. » L'absence de transparence et de dialogue social ainsi que la tendance marquée à la privatisation des missions nous a amenés à voter contre ce projet de loi.

Vote sur le texte
38 présents
20 pour (20 administration)
17 contre (4 CGT, 3 FO, 4 UNSA, 3 CFDT, 3 FSU)
1 abstention (1 CFTC)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Vœu concernant les textes n°1 à 6 :

« Alors que les discussions concernant la réforme de la formation des enseignants ne sont pas achevées, le gouvernement a choisi de présenter aux instances consultatives des projets de décret sur les statuts particuliers des enseignants et CPE. Ceux-ci préjugent des conclusions des groupes de travail et de propositions que doit soumettre la commission Marois-Filâtre installée par le gouvernement et qui est censée terminer ses travaux mi-juillet….
C'est pourquoi le CSFPE demande le retrait de l'ordre du jour de ces projets de texte ».

Vote sur le vœu
38 présents
18 pour (4 CGT, 3 FO, 4 UNSA, 3 CFDT, 3 FSU, 1 CFTC)
20 contre (20 administration)

Ce dossier a fait l'objet de nombreux débats et de nombreuses luttes dans l'Education nationale. Il est à rapprocher des luttes concernant l'université. Le débat a eu lieu sans aucun des deux ministres. Tout cela montre, s'il le fallait encore, que ce pouvoir entend pratiquer le dialogue social avec les seules organisations en accord avec lui.

L'administration n'a pas tenu compte du vœu de demande de retrait des textes de « mastérisation du recrutement des enseignants » de l'ordre du jour. Le gouvernement pratique le passage en force et cloisonne ses dossiers, PFR, GIPA, catégorie C, catégorie B, catégorie A et enseignants comme s'ils n'étaient pas eux-mêmes de catégorie A.

Tout cela relève d'une stratégie parfaitement huilée de promotion d'un projet global de transformation de la fonction publique par la technique de la « découpe sectorielle » permettant de ne jamais dévoiler le projet global.

Par ailleurs l'école et particulièrement les Lycées et les Universités tout comme les écoles de la fonction publique forment les futurs salariés. Le pouvoir entend bien façonner les futurs salariés dans une intégration continuée au système capitaliste. Nous sommes entrés dans une économie de la connaissance où les niveaux de qualification ont considérablement augmenté.

L'enjeu de ce dossier concerne plus de 850 000 enseignants du public auxquels il faudra ajouter l'enseignement agricole et les enseignements privés par répercussion.

L'enjeu concerne l'ensemble des personnels fonctionnaires de catégorie A et y compris les personnels de catégorie CII aspirant à obtenir un classement en A au regard de leurs années de formation initiale requise.

L'enjeu concerne les personnels des catégories A, B,C des trois versants de la fonction publique car une grille de classification forme un tout indissociable et cohérent et c'est justement ce que ce gouvernement veut faire voler en éclat.

Pour les 6 projets de décrets à suivre et relevant de la même problématique, la CGT a voté Contre.
Solidaires avait décidé de ne pas participer à l'ensemble du CSFPE.
La CGC était présente à l'ouverture mais quittait la séance avant le vote du premier point de l'ordre du jour.
La FSU était présente au premier point. Elle a quitté la séance dès que l'administration refusait de prendre en compte le vœu de retrait des décrets de « mastérisation » de l'ordre du jour.

Voir en annexe la déclaration de la CGT sur ce dossier.

Projet de décret portant modification du décret n°72-581 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs certifiés

Vote sur le texte
35 présents
20 pour (20 administration)
14 contre (4 CGT, 3 FO, 4 UNSA, 3 CFDT)
1 NPV (1CFTC)

Projet de décret portant modification du décret n°70-738 du 12 aout 1970 relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation

Vote sur le texte
35 présents
20 pour (20 administration)
14 contre (4 CGT, 3 FO, 4 UNSA, 3 CFDT)
1NPV (1 CFTC)

Projet de décret portant modification du décret n° 72-580 DU 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré

Vote sur le texte
35 présents
20 pour (20 administration)
14 contre (4 CGT, 3 FO, 4 UNSA, 3 CFDT)
1 NPV (1 CFTC)

Projet de décret portant modification du décret n°80-627 du 4 aout 1980 relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive

Vote sur le texte
35 présents
20 pour (20 administration)
14 contre (4 CGT, 3 FO, 4 UNSA, 3 CFDT)
1 NPV (1 CFTC)

Projet de décret portant modification du décret n° 90-680 du 1er aout 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles

Vote sur le texte
35 présents
20 pour (20 administration)
14 contre (4 CGT, 3 FO, 4UNSA, 3 CFDT)
1 NPV (1 CFTC)

Projet de décret portant modification du décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel

Vote sur le texte
35 présents
20 pour (20 administration)
14 contre (4 CGT, 3 FO, 4 UNSA, 3 CFDT)
1 NPV (1 CFTC)